

http://www.ouest-france.fr/actu/actuDet_-Condamne-pour-s-etre-indigne-d-une-expulsion_3636-727090_actu.Htm

Ouest France

Société

mardi 21 octobre 2008

Condamné pour s'être indigné d'une expulsion

Vol Paris-Dakar, samedi. Un homme, qui va être expulsé, se débat. La police le maîtrise.

Des passagers protestent. L'un d'eux a écopé de 300 € d'amende.

Sedibou Diack a appris, hier, ce qu'il en coûte de protester contre l'humiliation d'un homme : 300 €. C'est le montant de l'amende que lui a infligée la 18e chambre du tribunal correctionnel de Bobigny, pour « outrage à personnes dépositaires de la force publique » et « entrave à la circulation d'aéronef ».

Samedi, Sedibou Diack, 30 ans, conseiller en clientèle d'une société de communication, a pris place dans le vol Air France qui doit décoller de Roissy à 16 h 30, à destination de Dakar. Sénégalais d'origine, domicilié en Suisse, il se rend, en compagnie de son frère, auprès de leur mère mourante.

Au fond du Boeing 777, se trouve un Sénégalais, expulsé de France, escorté de fonctionnaires de la Police de l'air et des frontières. Avant le décollage, il se met à protester, se débat. Témoignage d'Alain Yvergniaux, conseiller régional (PS) de Bretagne, qui allait à une conférence des Nations unies dans la capitale sénégalaise : « L'homme était coincé entre deux rangées de sièges. Six policiers le maintenaient au sol. Il hurlait. »

« Huit policiers casqués »

Tandis qu'on l'entrave avec des sangles, des passagers viennent voir ce qui se passe. Sedibou Diack interpelle les policiers. « Il a dit que la France, terre des Droits de l'homme, ne peut pas traiter les gens comme des animaux, rapporte l'élus breton. Il n'a fait qu'exprimer l'indignation que nous ressentons tous. » Une autre passagère, Olga Johnson, Parisienne d'origine béninoise, directrice d'une agence de communication, proteste, elle aussi. « Le commandant de bord m'a dit : « Si vous n'êtes pas contente, vous descendez ! » Ces deux passagers affirment que Sedibou Diack n'a proféré aucune injure.

Finalement, soucieux de faire décoller son avion, le commandant fait débarquer l'homme qui devait être expulsé et demande l'intervention de la police pour ramener le calme. Alors, raconte Alain Yvergniaux, « huit policiers casqués, bousculant tout sur leur passage, dans une confusion indescriptible, procèdent à une interpellation musclée ». Celle de Sedibou Diack.

Accusé d'avoir, « de manière virulente et agressive, entravé la mesure de reconduite à la frontière » et d'avoir injurié les policiers, il est placé en garde à vue. Dimanche, après sa présentation à un magistrat du tribunal de Bobigny, son avocate, Me Sabrina Goldman, obtient sa remise en liberté, avant sa comparution, le lendemain. À l'audience, le parquet a réclamé cinq mois de prison avec sursis. Le tribunal a frappé moins lourdement.

Son avocate est satisfaite. « Mon client souhaitait se rendre le plus vite possible au chevet de sa mère. Nous avons préféré un jugement rapide. »

Serge POIROT.